

DECEMBRE 1947

Pendant ce mois de décembre 1947 des positions ont été prises sur le plan politique et des mesures arrêtées sur le plan gouvernemental qui seront de la plus haute importance pour la vie économique de la Tunisie dans les mois à venir.

1° SALAIRES

L'ensemble des revendications précisées au début de novembre par les quatre organisations syndicales de la Régence est venu en discussion devant la Commission Centrale des Salaires le 17 décembre.

Ces revendications comportaient en premier lieu le blocage des prix, la baisse du coût de certaines denrées d'alimentation et le retour à la ration de pain de 300 grammes. En ce qui concerne les salaires, les organismes syndicaux demandaient que le salaire minimum horaire soit porté de 24 frs à 33 frs 75 pour les manœuvres sans spécialité et que les salaires au mois, ainsi que les différentes primes et indemnités, soient augmentés de 25 %. Enfin, une refonte du système des allocations familiales et une élévation générale de leur taux étaient proposées.

A la réunion du 17 décembre les représentants patronaux se sont refusés à faire de contre-propositions estimant que l'importance des augmentations demandées engageait trop la politique économique du Gouvernement pour ne pas relever de sa seule décision.

A une nouvelle réunion tenue le 30 décembre les délégations patronale et ouvrière ont apporté leurs réponses au questionnaire que le Gouvernement leur avait soumis sur la hausse du prix des denrées essentielles. S. E. Ladhari, Ministre du Travail a déclaré que la solution de réajustement des salaires interviendrait prochainement.

Les revendications de salaires exprimées par les Centrales syndicales avaient été, au début du mois, appuyées par quelques mouvements de grève qui, déclenchés parfois en liaison avec les grèves métropolitaines, sont néanmoins restés sans ampleur et sans effet pratique sur la vie économique du pays : grève de 48 heures des Transports Automobiles Tunisiens (T.A.T.), grève d'une semaine chez les céréalistes, grève de 48 heures chez les dockers, grève de l'après-midi du 3 décembre pour une part

du personnel de l'arsenal de Ferryville, grève enfin d'un petit nombre de fonctionnaires dans l'après-midi du 9 décembre.

Il faut mettre à part le cas des employés de banque dont les revendications avaient un caractère strictement corporatif et ont été pour la plupart satisfaites à la date du 8 décembre après une grève de 13 jours.

2° PRIX

Il était donc devenu évident dans le courant du mois de décembre que la Tunisie s'orientait vers un réajustement général des salaires. Le Gouvernement a estimé que cette opération était inséparable du réajustement de certains prix. La hausse continue des prix des produits importés s'était depuis plusieurs mois peu à peu repercutée sur le prix de revient d'un certain nombre de services ou de denrées qui n'en n'étaient pas moins mis en vente à des prix inchangés depuis six mois ou un an. Encore l'élévation des prix des produits importés n'avait-elle pas pris toute son ampleur puisque l'état de l'économie française laissait prévoir une nouvelle hausse.

On devait enfin s'attendre à ce que le réajustement des salaires ait son incidence sur l'établissement des prix de revient.

Puisqu'un règlement était devenu inévitable, mieux valait qu'il fût un règlement d'ensemble où les prix et les salaires fussent en équilibre. S'il est nécessaire d'amener l'économie tunisienne à un nouveau palier de hausse, il est souhaitable que sa position puisse y être défendue.

Au reste le Grand Conseil a plus d'une fois manifesté son hostilité irréductible à toute politique de subventions économiques. Cette prise de position interdisait au Gouvernement d'envisager qu'on pût maintenir en déficit le prix des denrées et services essentiels.

Réuni le 20 décembre le Comité Central des Prix a admis le principe de l'augmentation des prix du gaz, de l'électricité, de l'eau et des tramways, du T.G.M. et des transports publics. Les nouveaux tarifs n'ont toutefois pas encore été publiés.

Aux termes d'un texte paru au Journal Officiel du 30 décembre, les loyers des locaux d'habitation sont augmentés suivant les cas de 30 ou de 40 %. Les loyers des locaux à usage commercial cumulent avec cette augmentation une augmentation supplémentaire de 10 %.

Un arrêté du Directeur des Finances a modifié les prix du tabac, du sel, des allumettes et des cartes à jouer. Le prix de vente au détail du kilog. de thé est passé de 321 frs à 380 frs et celui du kilog. de café de 155 frs 50 à 180 frs. Le prix du kilog. de sucre est passé de 42 frs à 60 frs.

Mais, dans le même temps qu'il procédait à des réajustements de prix, le Gouvernement faisait connaître son intention de réduire un certain nombre de marges bénéficiaires qui avaient été établies dans un temps où la pénurie des denrées se traduisait par une activité commerciale réduite mais dont les taux peuvent maintenant sembler excessifs. C'est ainsi que pour le sucre la marge bénéficiaire a été réduite avec l'établissement du nouveau prix de 12 % à 9 %.

Les diverses modifications de prix ont provoqué une réaction de la part des organisations syndicales qui ont déclaré vouloir en conséquence réviser leurs revendications.

3° BUDGET

La mise en ordre générale de l'économie tunisienne en cette fin d'année s'est accompagnée de décisions importantes en matière budgétaire.

Le 24 novembre avait été ouverte la XXIV^e session ordinaire du Grand Conseil, qui devait procéder à l'examen du projet de budget. Après plusieurs jours de tergiversations la Section Tunisienne s'est décidée à élire son Bureau mais n'a pu se résoudre à élire les Commissions chargées d'étudier le projet de budget. Les Grands Conseillers voulaient subordonner la discussion du budget à la réalisation de la réforme administrative actuellement en préparation et à la solution du problème de la répartition de certaines terres domaniales.

Il convient de rappeler que le Grand Conseil est une Assemblée Consultative, que ses attributions sont budgétaires et non politiques et qu'en refusant d'examiner le budget il se soustrayait à sa tâche essentielle. Aussi le Résident Général procédait-il le 10 décembre à la clôture de la Session et le Conseil des Ministres, réuni le 30 décembre, décidait-il de soumettre au Sceau de S. A. le Bey un budget provisoire correspondant au projet de budget qui avait été soumis au Grand Conseil.

Le Gouvernement a cependant marqué son désir de laisser au Grand Conseil la possibilité d'exercer son contrôle. Il a décidé en effet qu'il n'était porté engagement de dépenses que pour le premier trimestre 1948, qu'aucun crédit ne serait ouvert pour les créations d'emploi sauf pour les créations qui seraient gagées par des suppressions de postes équivalents, que les dépenses de matériel pour les trois premiers mois de l'année ne dépasseraient pas les 80 % du quart du projet de budget et qu'enfin aucun crédit de travaux neufs ne serait engagé, seuls les travaux déjà commencés en 1947 devant être poursuivis.

En liaison avec les dispositions du projet de budget un décret qui prévoit le paiement immédiat aux fonctionnaires du deuxième acompte

te provisionnel dû depuis le 1^{er} juillet 1947 a été proposé au Sceau de S. A. le Bey.

4^e COMMERCE EXTERIEUR

Les relations avec la Métropole, interrompues pendant plus de quinze jours, ont été reprises le 15 décembre avec l'arrivée à Tunis du cargo mixte « Marigot ». Les exportateurs d'agrumes qui avaient subi d'importantes pertes pendant la première quinzaine du mois ont pu reprendre leurs exportations. En même temps ont repris les exportations de dattes, de conserves de légumes et de poisson, de raisins secs et de primeurs.

Il est certain que l'évolution actuelle de la situation économique peut causer des inquiétudes sur la manière dont la Tunisie sera à même de défendre sa position sur les marchés internationaux. La coïncidence de prix de revient en hausse et d'un cours du change peu favorable aux exportations oblige à se demander dans quelle mesure les produits agricoles et industriels tunisiens pourront continuer à se vendre à l'extérieur. Les débouchés risquent de se fermer à des produits comme les phosphates et les minerais de fer qu'il est indispensable que la Tunisie puisse exporter.

Pour achever ce tour d'horizon des événements importants du mois de décembre 1947 nous signalerons d'abord que le Gouvernement a décidé le renouvellement des Chambres Economiques dont la composition n'avait pas été modifiée depuis les années d'avant-guerre. Les électeurs sont convoqués dans le courant du mois de janvier pour élire leurs représentants aux trois Chambres de Commerce, aux deux Chambres d'Agriculture du Nord, aux deux Chambres Mixtes d'Agriculture et de Commerce du Centre et du Sud et à la Chambre des Intérêts Miniers.

Des modifications de détail, qui

ont leur origine dans l'évolution démographique de ces dernières années, ont été apportées à la représentation des différentes circonscriptions territoriales à chacune de ces compagnies.

Enfin, le Journal Officiel du 9 décembre a porté promulgation en Tunisie du Traité de Paix signé

par la France avec l'Italie. Les dispositions relatives à la déclaration et à la mise sous séquestre des biens ennemis restent néanmoins applicables aux biens, droits et intérêts qui appartenant à l'Italie ou à des ressortissants italiens, sont en vertu de ce traité, susceptibles d'être saisis, retenus ou liquidés.